

PROCES-VERBAL DE LA QUATRIEME SEANCE

CIRC, Lyon

Vendredi 17 mai 2019, à 14h10

Président : Professeur Mads Melbye (Danemark)

Secrétaire : Dr Elisabete Weiderpass, Directrice du CIRC

SOMMAIRE

	Page
1. Composition du Sous-comité sur l'admission de nouveaux Etats participants	4
2. Questions diverses	4
Proposition d'une alliance des principaux centres de lutte contre le cancer	
3. Election du Président et du Vice-Président de la prochaine session	6
4. Date et lieu de la prochaine session	6
5. Clôture de la session	8

Représentants des Etats participants

Professeur Mads MELBYE, <i>Président</i>	Danemark
Dr Stephen M. ROBBINS, <i>Vice-Président</i>	Canada
Mme Kate TROTTER	
Professeur Brendan MURPHY, <i>Rapporteur</i>	Australie
Mme Barbara LÜBBEN	Allemagne
Mme Elisabeth TISCHELMAYER	Autriche
M. Lieven DE RAEDT	Belgique
Dr Ana Cristina PINHO MENDES PEREIRA	Brésil
Dr Rafael DE ANDRÉS MEDINA	Espagne
Dr Ann CHAO	Etats-Unis d'Amérique
Dr Gabrielle LAMOURELLE	
M. Patrick CONNALLY	
Dr Igor KOROBKO	Fédération de Russie
Dr Sergey IVANOV	
Dr Alexey NOVOZHILOV	
Dr Markku TERVAHAUTA	Finlande
Mme Tuula HELANDER	
Professeur Norbert IFRAH	France
Dr Jocelyne BÉRILLE	
M. Thomas DUBOIS	
Dr Orsolya PACSAY-TOMASSICH	Hongrie
Professeur Péter NAGY	
Dr Zoltán MÁTRAI	
Dr Nilambuj SHARAN	Inde
Professeur Reza MALEKZADEH	Iran (République islamique d')
M. Keith COMISKEY	Irlande
Professeur Silvio BRUSAFERRO	Italie
Dr Mauro BIFFONI	
Dr Hiroyuki HORI	Japon
Dr Hitoshi NAKAGAMA	
Mme Kay OHARA	
Dr Latifa BELAKHEL	Maroc
Professeur Pål Richard ROMUNDSTAD	Norvège
M. Henk SOORSMA	Pays-Bas
M. Jeroen HULLEMAN	
Dr Al-Hareth M. AL-KHATER	Qatar

Dr Tae Ho YOON Mme Jee Young KIM M. Bong Geun YUN Dr Jae Kwan JUN	République de Corée
Dr Mark PALMER Dr Mariana DELFINO-MACHIN	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
Dr Sandra KLEINAU Dr Karin SCHMEKEL	Suède
Dr Diane STEBER-BÜCHLI <i>Pas de représentant</i>	Suisse Turquie

Organisation mondiale de la Santé

Dr Soumiya SWAMINATHAN, Bureau du Directeur général de l'OMS

Mme Sigrid KRANAWETTER, Juriste principale, Bureau du Conseiller juridique de l'OMS

Observateurs

Dr Samar AL-HOMOUD, Présidente du Comité d'éthique du CIRC

Dr Christine FRIEDENREICH, Présidente élue du Conseil scientifique (*empêchée*)

Dr Sonali JOHNSON, Responsable Connaissances, actions de sensibilisation et politique, Union internationale contre le Cancer (UICC)

Professeur Giske URSIN, Présidente sortante du Conseil scientifique

Commissaire aux comptes

M. Lito Q. MARTIN, Commission de vérification des comptes, Philippines (*empêché*)

Secrétariat

Dr E. WEIDERPASS, *Secrétaire*
Dr T. LANDESZ

Dr M. ALMONTE
Dr P. BASU
Mme A. BERGER
Dr F. BRAY
Dr P. BRENNAN
Dr I. CREE
Mme D. D'AMICO

Dr P. FERRARI
Mme E. FRANÇON
Dr M. GUNTER
Dr K. GUYTON
Dr Z. HERCEG
Dr R. HERRERO
Dr O. KELM
Dr Z. KOZLAKIDIS
Dr B. LAUBY-SECRETAN
Dr T. LEE

M. F. LOZANO
Dr V. MCCORMACK
Dr J. MCKAY
Mme A.
SANTHIPRECHACHIT
Dr A. SCALBERT
Dr J. SCHÜZ
Dr I. SOERJOMATARAM
Dr M. TOMMASINO
Dr J. ZAVADIL

1. COMPOSITION DU SOUS-COMITE SUR L'ADMISSION DE NOUVEAUX ETATS PARTICIPANTS : Point 21 de l'Ordre du jour

Le PRESIDENT demande des volontaires pour siéger au Sous-comité.

Le Dr PINHO MENDES PEREIRA (Brésil), le Dr ROBBINS (Canada), Vice-Président, M. HORI (Japon), M. SOORSMA (Pays-Bas) et le Dr PALMER (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) se portent volontaires.

Le RAPPORTEUR donne lecture du projet de résolution ci-après, intitulé « Composition du Sous-comité sur l'admission de nouveaux Etats participants » (GC/61/R15) :

Le Conseil de Direction,

Rappelant sa Résolution GC/18/R14, par laquelle il a désigné les membres du Sous-comité sur l'admission de nouveaux Etats participants, et la nécessité de désigner de nouveaux membres à la fin de chaque session du Conseil de Direction,

Rappelant également sa Résolution [GC/53/R20](#), statuant que le nombre de membres et la composition du Sous-comité seront déterminés à chaque session ordinaire du Conseil de Direction,

DECIDE que ce Sous-comité sera composé du Président du Conseil de Direction (membre *ès qualités*) et des représentants du Brésil, du Canada, du Japon, des Pays-Bas et du Royaume-Uni, qui demeureront en fonction jusqu'à la prochaine session ordinaire du Conseil.

La résolution est **adoptée**.

2. QUESTIONS DIVERSES : Point 22 de l'Ordre du jour

Proposition d'une alliance des principaux centres de lutte contre le cancer

Le Dr DE ANDRÉS MEDINA (Espagne) fait part de sa proposition visant à s'attaquer au problème des ressources limitées du Centre via une nouvelle approche : une alliance des principaux centres de lutte contre le cancer basés dans les Etats participants du CIRC, qui utiliserait les capacités et les financements nationaux, s'intégrerait aux autres réseaux existants et offrirait une perspective intéressante de nouveaux investissements. L'adhésion se ferait sur une base exclusivement volontaire et les membres devraient préciser très clairement ce à quoi ils souhaitent s'engager. Il suggère que le Conseil de Direction mette en place un groupe de travail communiquant par mél et téléconférence et chargé d'analyser les réseaux d'instituts de lutte contre le cancer existants et d'établir un projet pilote, modeste mais fiable, destiné à tester la valeur de cette proposition et susceptible d'être développé en temps voulu.

Le Dr PALMER (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord), appuyé par le Professeur MURPHY (Australie), Rapporteur, fait remarquer que le Centre est déjà membre du Partenariat international pour la recherche sur le cancer ([ICRP](#)), qui remplit en grande partie les mêmes fonctions que la nouvelle alliance proposée. Il est important d'éviter une duplication des efforts.

Mme TROTTER (Canada) se déclare ouverte, sur le principe, à l'idée d'une nouvelle alliance. Il sera toutefois difficile de mettre en place une structure efficace sans affecter de moyens financiers à son administration. Si un groupe de travail est mis en place, celui-ci devra examiner soigneusement les coûts et les avantages prévisibles d'une alliance ainsi que la possibilité de développer ou de mettre en relation les réseaux existants.

Mme LÜBBEN (Allemagne) attire l'attention sur un autre réseau d'instituts de lutte contre le cancer, [Cancer Core Europe](#), dont son pays est membre. Elle est d'accord avec la proposition qui est faite de mettre en place un groupe de travail si cela peut optimiser, dans la mesure du possible, les activités des réseaux existants. Il doit toutefois être clair que la mise en place d'une éventuelle alliance ne devra en aucun cas entraîner des coûts supplémentaires pour le Centre.

Le Professeur IFRAH (France) indique qu'il sera difficile de mettre en place et de financer une alliance entièrement nouvelle ; il sera également difficile de choisir, parmi les centres d'excellence d'un pays donné, lesquels devront adhérer à cette alliance. Il préférerait quant à lui renforcer et/ou développer les réseaux existants.

Le Dr KOROBKO (Fédération de Russie) déclare que, dans l'hypothèse où un groupe de travail serait mis en place, son pays y participerait. Il conçoit les avantages de l'alliance proposée, mais celle-ci ne doit pas entraîner de coûts supplémentaires.

Le Dr KLEINAU (Suède) approuve l'idée d'étudier les possibilités d'une alliance des instituts de lutte contre le cancer. L'adhésion à une telle alliance doit être ouverte à une grande variété d'instituts : son propre pays, par exemple, n'a pas d'institut national du cancer car l'intégralité de la recherche sur le cancer y est réalisée par les universités.

Le Dr CHAO (Etats-Unis d'Amérique) déclare qu'à condition que cela n'entraîne aucun coût, le groupe de travail proposé pourrait étudier la nécessité et les objectifs d'une nouvelle alliance. Néanmoins, si la nouvelle alliance devait par exemple réaffecter des financements de recherche, il convient de noter que tous les instituts du cancer ne sont pas habilités à le faire.

Le Dr BELAKHEL (Maroc) salue la proposition de création d'un groupe de travail. Une alliance du type proposé par l'Espagne pourrait aider à éviter la duplication des efforts de recherche et à tirer parti des différents points forts des instituts du cancer des différents pays.

Le Dr PALMER (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) demande comment le groupe de travail proposé pourrait fonctionner sans que cela n'entraîne des coûts. Il estime que le concept de l'alliance n'est pas encore suffisamment bien défini pour que le Conseil de Direction puisse l'approuver formellement.

Le Dr ROBBINS (Canada), Vice-Président, déclare que cette alliance pourrait bien nécessiter des ressources financières et humaines considérables. Il n'a rien contre la création d'un groupe de travail mais, pour l'instant, celui-ci devrait se limiter à définir les objectifs précis de l'alliance.

Le PRESIDENT suggère que le représentant de l'Espagne et les représentants des autres Etats participants intéressés se rencontrent de manière informelle afin d'établir des plans plus détaillés concernant l'alliance, qu'ils pourront soumettre au Conseil de Direction lors de sa prochaine session. Il ne semble pas pertinent pour le Centre d'être impliqué, par exemple au travers de l'animation d'un groupe de travail, à un stade aussi précoce de la planification.

M. SOORSMA (Pays-Bas) est d'accord sur le fait que la proposition de créer un groupe de travail formel semble prématurée.

Le Dr DE ANDRÉS MEDINA (Espagne) explique que sa proposition avait pour but d'harmoniser les différents programmes de recherche, de coordonner leurs activités et de garantir un engagement prévisible de la part des Etats participants. Sur le principe, l'alliance serait ouverte à tous types d'instituts. Le groupe de travail, qui devrait inclure la Directrice du Centre, évaluera la situation actuelle et préparera différents scénarios qu'il soumettra au Conseil de Direction lors de sa prochaine session. Il est important que cette initiative émane du CIRC et non d'un Etat participant donné. Il espérait que des mesures seraient prises durant l'année à venir.

Le Dr ROBBINS (Canada), Vice-Président, suggère que le Président, le Vice-Président et la Directrice discutent plus en détail de cette question lors de l'une de leurs téléconférences régulières et décident de la marche à suivre.

Il en a **été décidé ainsi**.

3. ELECTION DU PRESIDENT ET DU VICE-PRESIDENT DE LA PROCHAINE SESSION : Point 23 de l'Ordre du jour

Le Dr ROBBINS (Canada), Vice-Président, prend la Présidence.

Sur proposition du Dr STEBER-BÜCHLI (Suisse), appuyée par Mme TISCHELMAYER (Autriche), le Professeur ROMUNDSTAD (Norvège), le Dr KLEINAU (Suède) et le Dr KOROBKO (Fédération de Russie), le Professeur Melbye est réélu à l'unanimité en qualité de Président.

Le Professeur Melbye reprend la Présidence.

Sur proposition du Professeur MURPHY (Australie), Rapporteur, appuyée par le Dr DE ANDRÉS MEDINA (Espagne), le Dr ROBBINS (Canada) est réélu à l'unanimité en qualité de Vice-Président.

4. DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE SESSION : Point 24 de l'Ordre du jour (Document [GC/61/Inf.Doc. No.5](#))

Le Dr LANDESZ (Directeur de l'administration et des finances) rappelle que, depuis quelques années, un certain nombre d'Etats participants demandent une modification des dates habituelles des sessions du Conseil de Direction, à savoir les jeudi et vendredi précédant l'Assemblée mondiale de la Santé, car ces dates coïncident avec celles d'autres réunions, notamment celles du Comité du programme, du budget et de l'administration (PBAC) du Conseil exécutif de l'OMS. L'alternative proposée consisterait à programmer la session du Conseil de Direction soit au début de la semaine précédant l'Assemblée mondiale de la Santé soit, plus tard, en mai ou au début du mois de juin.

Certains Etats participants ont également suggéré que la session pourrait quelquefois avoir lieu dans une ville autre que Lyon – si la session avait lieu à Genève, cela permettrait aux membres de mieux faire connaître le travail du CIRC auprès des Missions permanentes et des représentants

de l'Assemblée mondiale de la Santé – ou qu'elle pourrait avoir lieu en automne, immédiatement après une session de l'un des comités régionaux de l'OMS.

Le Professeur MURPHY (Australie), Rapporteur, fait remarquer que la session annuelle du Conseil de Direction offre aux membres une occasion précieuse de rencontrer le personnel du Centre et d'en apprendre plus sur son travail ; cela ne peut se faire qu'à Lyon, où l'ensemble du travail du CIRC est réalisé. En ce qui le concerne, il peut assister à la session du Conseil de Direction uniquement parce que celle-ci a lieu juste avant l'Assemblée mondiale de la Santé. Il ne serait pas en mesure de justifier un séjour plus long en cas de changement de date. Dans tous les cas, d'après ce qu'il en sait, peu de membres du Conseil de Direction participent à l'Assemblée mondiale de la Santé.

Mme LÜBBEN (Allemagne) déclare que le fait de changer les dates de la session du Conseil de Direction pourrait permettre une participation plus active du Secrétariat de l'OMS.

Le Dr CHAO (Etats-Unis d'Amérique) apprécie les efforts réalisés l'an dernier par le CIRC afin de collaborer avec les Missions permanentes à Genève, une initiative qui a permis d'en apprendre beaucoup. Elle fait part de sa préférence pour une tenue de la session du Conseil de Direction à une date précédant de quelques jours l'Assemblée mondiale de la Santé. Cela permettrait au personnel de l'OMS et aux diplomates des Missions permanentes d'y assister, et au personnel du Centre d'assister à l'Assemblée mondiale de la Santé. Une tenue de la session à la fin du mois de mai ou au début du mois de juin ne serait pas opportun car d'autres réunions ont lieu à ce moment-là, notamment celles du Comité exécutif de l'Organisation panaméricaine de la Santé. Il est important pour le personnel du Centre de participer activement à la session du Conseil de Direction, ce qui implique de se réunir à Lyon, sans parler des implications en termes de coûts qu'aurait l'organisation de la session dans une autre ville.

M. HORI (Japon) soutient la proposition d'organiser la session du Conseil de Direction juste avant la réunion du Comité du programme, du budget et de l'administration (PBAC). Cela simplifierait les choses pour les pays comme le sien, qui sont actuellement à la fois membres de ce Comité et du Conseil exécutif.

Mme TROTTER (Canada) exprime son inquiétude quant au fait qu'une modification des dates de la session du Conseil de Direction pourrait obliger certains Etats participants à envoyer des représentants de rang inférieur. L'organisation de la session dans une autre ville pose un défi logistique majeur car cela nécessiterait un transfert du personnel et du matériel et compliquerait la fourniture de services linguistiques. A l'instar des Etats-Unis, le Canada apprécie les efforts réalisés par le CIRC pour collaborer avec les Missions permanentes à Genève.

Le Dr STEBER-BÜCHLI (Suisse) demande si les membres du personnel de l'OMS réellement susceptibles d'assister à la session du Conseil de Direction, y compris en cas de changement de date, sont nombreux.

Le Dr LANDESZ (Directeur de l'administration et des finances) déclare que les coûts d'organisation d'une session à Genève ne seraient pas nécessairement beaucoup plus élevés que si la session avait lieu à Lyon. La salle de réunion du Conseil exécutif au siège de l'OMS serait disponible gratuitement juste avant la réunion du Comité du programme, du budget et de l'administration (PBAC). Les interprètes engagés pour les sessions du Conseil de Direction sont par ailleurs basés

à Genève. En revanche, l'organisation de la session dans une autre ville entraînerait des coûts supplémentaires. L'impossibilité d'interagir avec le personnel d'encadrement du Centre est un inconvénient, mais la Directrice et le personnel d'encadrement pourraient peut-être participer aux sessions des comités régionaux et des événements consacrés au travail du Centre pourraient être organisés en marge de ces comités.

En réponse à un point soulevé par Mme LÜBBEN (Allemagne), il indique qu'il sera difficile pour le Secrétariat du CIRC de préparer une session du Conseil de Direction à une date de l'année complètement différente dans la mesure où celui-ci doit préparer une documentation considérable pour la session du Conseil scientifique qui a lieu en janvier, ainsi que pour d'autres réunions.

Le PRESIDENT, pour récapituler, déclare que la majorité des membres semblent être favorables à une tenue de la session du Conseil de Direction au début de la semaine précédant l'Assemblée mondiale de la Santé et à son maintien à Lyon.

Le RAPPORTEUR donne lecture d'un projet de résolution qu'il a modifié à la lumière des discussions, intitulé « Date de la soixante-deuxième session du Conseil de Direction » (GC/61/R16) :

Le Conseil de Direction,

1. DECIDE de tenir sa prochaine session ordinaire à Lyon, France, les lundi et mardi de la semaine précédant l'ouverture de l'Assemblée mondiale de la Santé en 2020 ; et
2. PRIE la Directrice d'informer les membres du Conseil dès que ces dates seront connues.

La résolution ainsi modifiée est **adoptée**.

5. CLOTURE DE LA SESSION

La SECRETAIRE remercie le Président, le Vice-Président, le Rapporteur ainsi que tous les membres du Conseil de Direction, du Conseil scientifique, du Comité d'éthique du CIRC et de l'Union internationale contre le Cancer pour leur participation active à cette session. Elle rend hommage à l'excellent travail réalisé par le personnel scientifique et administratif, grâce auquel cette session a été une réussite.

Le PRESIDENT félicite la Directrice et son personnel pour l'excellente organisation de cette session ; il remercie tous les membres du Conseil de Direction et déclare la session close.

La séance est levée à 15h15.